

MESURES SALARIALES POUR 2010

Mesures générales à effet du 1^{er} février 2010 :

- Ouvriers/employés : **+ 1 %** d'augmentation générale **avec mini 18 €**
(soit **+ 1,25 %** pour un OP UEP nouvel embauché)
- Techniciens et Agents de Maîtrise : **+ 0,8 %** d'augmentation générale

Mesures individuelles et promotions à compter du 1^{er} avril :

- OP UEP : + 0,5 % ⇒ mini 20 €
- OP et Employés: + 0,6 % ⇒ mini 25 €
- TAM : + 0,8 % ⇒ mini 40 € pour promo (mini 30 € hors promo)
Une enveloppe évaluée à 0,6 % pour les promos dans le cadre de l'accord
Une AI au moins égale à 2,07 % pour un salaire moyen de TAM promu

Augmentation totale moyenne en niveau : + 1,9 % (ancienneté estimée + 0,30 %)

Salaire minimum au 1^{er} février 2010 (après AG) :

- OP UEP K 170 : 1.461 €
- OP K 190 titulaire CAP ou BEP 1.518 €
- OP K 215 1.643 €
- Technicien Bac+2 coefficient 255 1.798 €
- TAM K 320 2.100 €
- TAM K 395 2.425 €

Rémunération Minimale Annuelle Garantie : portée à 20.500 €

Primes :

- Prime maîtrise : 78 €
- Prime d’astreintes : 17,20 € par unité d’astreinte
- Prime complémentaire d’appel et de rappel : 42,50 €
Prise en compte des appels de nuit (22h00 – 6h00) : 2 unités au lieu d’1, avec création d’une tranche supplémentaire 15 unités et plus dans le mois
- Primes de condition d’horaire : + 1 %
- Primes de poste : + 1 %
- Primes séances supplémentaires : 7,10 €
- Primes chef de bus : 1,65 €
- Prime de rentrée annuelle : 180 €/an
- Prime de rentrée mensuelle : 15 €
- Indemnités de transport individuel +1 %
(hors barèmes conventionnels)

Médailles d’honneur du travail :

Part fixe :	Argent	145 €
	Vermeil	165 €
	Or	195 €
	Grand Or	270 €

Part variable : 7,70 € par année PSA

Abattement de 20 % du compteur chômage partiel 2008 au 1er février

Passage P II pour les K 92 depuis plus de 4 ans